

en cette paroisse. le parrain a été Claude Guérin et la marraine Marie-Josette Valerand qui ont déclaré ne savoir signer de ce enquis lecture faite. le pere absent - - - J. D. Pouchon

B
Christine Sufrier

L'an mil huit cent dix le vingt-cinq juin par nous Pretre Jouspié a été baptisée une fille qui a été nommée Christine née de ce jour du légitime mariage de Dominique Dupuis laboureur et de Marie-Anne Rauche des que et mere de cette paroisse le parrain a été Louis Racine et la marraine Catherine Parthémeord qui ainsi que le pere ont déclaré ne savoir signer de ce enquis lecture faite - J. D. Pouchon

S
Marie-Embrunienne Menard

L'an mil huit cent dix le trente juin par nous Pretre Jouspié a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse le corps de Marie-Embrunienne Menard de cette paroisse fille de Pierre Menard cordonnier et de Catherine Parthémeord son pere et mere décédée d'hier âgée d'environ sept mois et ce en présence du dit Pierre Menard pere de la défunte et de Paul Reichembach qui ont déclaré ne savoir signer de ce enquis lecture faite - J. D. Pouchon

B
Marie Trombley

L'an mil huit cent dix le trente juin par nous Pretre Jouspié a été baptisée une fille qui a été nommée Marie née de la nuit dernière du légitime mariage de Joseph Trombley laboureur et de Marie Dupuy son épouse, de la paroisse de St. Philippe. le parrain a été Jean-Baptiste Chenaye et la marraine Magdelaine Bénard qui, ainsi que le pere ont déclaré ne savoir signer de ce enquis lecture faite - J. D. Pouchon

S
Marie-Louise Sainte-Gemme

L'an mil huit cent dix le premier jour de juillet par nous Pretre Jouspié a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse le corps de Marie-Louise Sainte-Gemme dite Beauvais, de cette paroisse, fille de Pierre Sainte-Gemme dit Beauvais et d'Amable Lancté son pere et mere décédée d'hier âgée d'environ quatre mois, et ce en présence du dit Pierre Sainte-Gemme pere de la défunte, de Pierre Chabot et de Jacques Dupont qui ont déclaré ne savoir signer de ce enquis lecture faite - J. D. Pouchon

B
J. D.
Metra.

L'an mil huit cent dix le deux juillet par nous Pretre Jouspié a été baptisé un garçon qui a été nommé Jean Baptiste né d'hier du légitime mariage de Jacques Metra laboureur et de Josette Compain son épouse demeurans en cette paroisse le parrain a été Jean Baptiste Metra et la marraine Marie-Louise Compain qui ainsi que le pere ont déclaré ne savoir signer de ce enquis lecture faite - J. D. Pouchon

S
François Achin.

L'an mil huit cent dix le trois juillet par nous Pretre Jouspié a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse le corps de François Achin, de cette paroisse fils de Joseph Achin journalier et de Françoise Bisson ses pere et mere, décédé d'hier âgé d'environ vingt mois et ce en présence de Paul Reichembach et de Marie Payant qui ont déclaré ne savoir signer de ce enquis lecture faite - J. D. Pouchon

B
François-Maxime Poi.

L'an mil huit cent dix le cinq juillet par nous Pretre Jouspié a été baptisé un garçon qui a été nommé François-Maxime né d'hier du légitime mariage de Joseph Poi laboureur et de Susanne Poire son épouse de la paroisse de St. Constant. le parrain a été Régis Réaume et la marraine Marie-Anne Beaudin qui ainsi que le pere ont déclaré ne savoir signer de ce enquis lecture faite - J. D. Pouchon

S
Jean Baptiste Dupuy

L'an mil huit cent dix le six juillet par nous Pretre Jouspié a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse le corps de Jean Baptiste Dupuy de cette paroisse fils de Pierre Dupuy et de Marie-Anne Arinc Daurat ses que et mere décédée d'hier âgée d'environ quatre mois et ce en présence du dit Pierre Dupuy pere de la défunte et de Frederick Senger qui ont déclaré ne savoir signer de ce enquis lecture faite - J. D. Pouchon

M
Michel Arzur Marie des Anges Pouchard

L'an mil huit cent dix le six juillet après une publication de bans de mariage faite hier dimanche au grès de la messe paroissiale tant de cette paroisse que de celle de Châteaugay ainsi qu'il m'est apparu par le certificat de Messire Bruquier Curé en la dite paroisse de Châteaugay, d'entre Michel Arzur, domicilié en la paroisse de Châteaugay, laboureur, fils majeur de feu Antoine Arzur et de Marie Louise Arzur son pere et mere, de la dite paroisse de Châteaugay d'une part et Marie des Anges Pouchard, de cette paroisse, fille mineure de Michel Pouchard et de Marie des Anges Pouchard son pere et mere, de cette paroisse d'autre part, m'étant dévoué aucun empêchement ni formé aucune opposition audit mariage, nous Pretre Jouspié Curé en cette paroisse, me la dispense de deux autres bans par les parties obtenus de Messire Roue Notaire général, leur avons, du consentement des parens requis par le droit donné l'absolution nuptiale après avoir reçu leur consentement mutuel par paroles de présents et ce en présence d'Antoine Arzur pere de l'époux Charles Patenaude son beaufrere, Gebard Aiding, Jean Baptiste Niding, et Michel Pouchard pere de l'épouse, et Etienne Pouchard et Mathurin Pouchard ses freres, Alexis Sainte-Gemme et Pierre Michel ses beauxfreres et Josette Pelladeau dont quelques uns ont signé, les autres ainsi que les époux ont déclaré ne savoir signer de ce enquis lecture faite. un contrat nul -

gels ont été signés de Michel. son pere
et de Josette
J. D. Pouchon